

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1112

25 mai 2011

### SOMMAIRE

Carta S.A. ....	53350	Doultin S.A. ....	53331
CeDerLux-Services S.à r.l. ....	53340	Dreamcar.com S.A. ....	53374
Centurion European German Property 10 S.à r.l. ....	53361	Dresdner Structured Products S.A. ....	53363
Centurion European German Property 1 S.à r.l. ....	53340	Ecoreal S.A. ....	53335
Centurion European German Property 4 S.à r.l. ....	53375	Electro-Center s.à.r.l. ....	53374
Chancel Holding S.à r.l. ....	53351	Eleven Buckeye S.à r.l. ....	53340
Cité du Soleil S.A. ....	53354	Erik Info Management S.A. ....	53330
CNH Europe Holding S.A. ....	53354	Euro Automobile Foetz S.à r.l. ....	53354
CommsCo Finance S.A. Luxembourg ....	53339	Fadaso S.A. ....	53331
CommsCo Holding S.A. Luxembourg ....	53347	Financière Star 1 ....	53348
CommsCo International Holding S.A. Luxembourg ....	53350	Financière Star 1 ....	53331
Compi S.A. ....	53356	Garlaban Holding S.A. ....	53357
Conteam S.à r.l. ....	53356	Garlaban S.A., SPF ....	53357
Convert S.à r.l. ....	53361	Green Point Holdings S.C.A. ....	53334
Counciltation SA ....	53361	Grenache & Cie S.N.C. ....	53351
CVF Lux S.à r.l. ....	53361	Groupe Nature et Vitalité Europe Holding S.A. ....	53334
Diamond 45 S.à r.l. ....	53363	Groupe Nature et Vitalité S.A. ....	53334
Diamond 45 S.à r.l. ....	53363	Lombard International Assurance S.A. ...	53374
Doultin Holding S.A. ....	53331	Magnolia Source S.à r.l. ....	53364
		T.I.L. Trans Ideal Lux S.à r.l. ....	53376

**Erik Info Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.525.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-huit février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "SW INFO MANAGEMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66553,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "ERIK INFO MANAGEMENT S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 66525, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 11 décembre 1998,

que les articles des statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 21 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 694 du 6 mai 2002,

et que les statuts ont a nouveau été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1782 du 23 septembre 2006;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente-deux euros (32,000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux euros (32,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Actionnaire Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks;

h) Que toutes actions au porteur émises ont été physiquement représentées au notaire instrumentant qui confirme leur destruction.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent dix euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2011 LAC/2011/9889 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035238/63.

(110038753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Financière Star 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61343 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011035244/10.

(110038862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Fadaso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011035246/10.

(110038569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Doultin S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Doultin Holding S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.885.

Im Jahre zweitausendzehn, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) die Gesellschafter der Gesellschaft „DOULTIN HOLDING S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 42, rue de la Vallée, Luxemburg, welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (RCS), Sektion B unter der Nummer 108885, (hiernach: die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, vom 24 Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 1195 vom 12. November 2005.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Guy Baumann, Privatbeamter, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Christelle Hermant- Domange, Privatbeamtin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzählerin Frau Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, Privatbeamtin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

1. Abänderung von Artikel 2 der Satzung betreffend den Zweck der Gesellschaft um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**„Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in- oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

2. Änderung des ersten Absatzes des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft folgendermaßen: " es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung von "DOULTIN S.A.".

3. Allgemeine Neufassung, nur in der deutschen Sprache, der Satzung der Gesellschaft.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß alle Aktien, die das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Versammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluß:*

Die Versammlung BESCHLIESST das Steuerstatut einer Holdinggesellschaft, welches durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 eingeführt wurde, aufzugeben und BESCHLIESST folglich die Abänderung von Artikel 2 der Gesellschaftssatzung betreffend seinen Gegenstand.

In diesem Sinne erhält Artikel 2 der Gesellschaftsordnung nun folgenden neuen Wortlaut:

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in- oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

#### *Zweiter Beschluß:*

Die Versammlung BESCHLIESST die sofortige Abänderung des Gesellschaftsnamens von „DOULTIN HOLDING S.A.“ in denjenigen von „DOULTIN S.A.“.

#### *Dritter Beschluß*

Die Versammlung BESCHLIESST eine allgemeine Neufassung der Satzung der Gesellschaft um ihr folgenden neuen Wortlaut zu geben:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung  
DOULTIN S.A.

wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in- oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000.-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je hundert Euro (EUR 100.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigelegt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 des Gesetzes kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse.

Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenem Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte oder Privatvollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft vom 1. April bis zum 31. März des folgenden Jahres.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet statt am dritten Mittwoch im Monat August um 10 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

**Art. 9.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu genehmigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen des Vorstandes und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. BAUMANN, C. HERMANT-DOMANGE, I. MARECHAL-GERLAXHE, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. Januar 2011. Relation: EAC/2011/78. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011035229/171.

(110038596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Green Point Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.664.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61300 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011035261/10.

(110038748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Groupe Nature et Vitalité S.A., Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Groupe Nature et Vitalité Europe Holding S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.785.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°61388 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011035263/11.

(110038976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Ecoreal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 38.875.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ECOREAL S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 38875, constituée par-devant Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 218 du 23 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 5 mai 1999, publié au Mémorial C n° 100 du 29 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric PLAYE, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Suite à la transformation automatique en société pleinement imposable au 1<sup>er</sup> janvier 2011, adaptation de l'objet social et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés. "

2) Suppression de toute référence au capital autorisé.

3) Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

4) Modification du deuxième alinéa de l'article treize des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 mars à 11.00 heures."

5) Modification de l'article douze des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs indépendants peuvent être réélus."

6) Refonte des statuts de la société.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'adapter l'objet social de la société suite à la transformation automatique en société pleinement imposable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article treize des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 mars à 11.00 heures."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article douze des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs indépendants peuvent être réélus."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:



## “Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ECOREAL S.A.”.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept Euros et quarante et un Cents (EUR 99.157,41) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

## Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs indépendants à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs indépendants sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs indépendants remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs indépendants peuvent être réélus.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 mars à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Sana, Playe, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011035236/250.

(110039077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

#### **CommsCo Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.265.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMMSCO FINANCE SA LUXEMBOURG*

G&G Associates Sàrl

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2011051551/13.

(110057712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Centurion European German Property 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 117.621.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051549/10.

(110058298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**CeDerLux-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 79.327.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051550/10.

(110058141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Eleven Buckeye S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 159.297.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus (Belgium) Sprl, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 43, rue Père Eudore Devroye, B-1040 Bruxelles.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Eleven Buckeye S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only

be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the sole signature of any of the managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the manager(s) but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### *Subscription - Payment*

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus (Belgium) Sprl, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19<sup>th</sup> April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. Franck Doineau, private employee, born on 15<sup>th</sup> August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of any of the managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus (Belgium) Sprl, une société de droit belge, ayant son siège social au 43, rue Père Eudore Devroye, B-1040 Bruxelles.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Eleven Buckeye S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.



## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant le cas échéant, par la signature individuelle d'un seul des gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus (Belgium) Sprl, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Yannick Poos, employée privée née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Franck Doineau, employé privé né le 15 août 1969 à la Guerche de Bretagne, France dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un seul des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. Relation: LAC/2011/5718. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011035234/392.

(110038766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

### **CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMMSCO HOLDING SA LUXEMBOURG*

G&G Associates Sarl

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2011051552/13.

(110057711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Financière Star 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.404.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Céline Marchand, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of Financière Star 1 (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, as a société anonyme on 24 September 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1632 of 14 November 2002, whose articles of association have been amended for the last time on 20 July 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial under number 2043 of 30 September 2010, pursuant to a decision of the board of directors of the Company on the issue of shares within the authorised capital of 16 February 2011 (the "Decision"), a copy of which Decision, after having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provides as follows:

"In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at eight million three hundred six thousand eight hundred seventy-six Euro (EUR 8,306,876) represented by four million one hundred fifty-three thousand four hundred thirty-eight (4,153,438) shares having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, which are reserved for issuance upon the exercise of warrants".

During a period of five years from the date of publication of the extraordinary general meeting of shareholders of May 8, 2006, to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions the board of directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be issued with or without an issue premium, to determine to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable by cash or by assets other than cash. When realizing the authorized capital in full or in part, the board of directors is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted".

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 16 February 2011, the Company has issued one million three hundred seventy-six thousand one hundred nine (1,376,109) fully paid shares of a nominal value of two Euro (€ 2) each, for a total issue price of three million thirty-seven thousand three hundred twenty-nine Euro and forty-one cent (€ 3,037,329.41). A total of two million seven hundred fifty-two thousand two hundred eighteen Euro (€ 2,752,218) is to be allocated to the share capital of the Company and two hundred eighty-five thousand one hundred eleven Euro and forty-one cent (€ 285,111.41) are to be allocated to the distributable share premium account.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to by an amount of two million seven hundred fifty-two thousand two hundred eighteen Euro (€ 2,752,218) from its current amount of twenty-two million eight hundred twenty-one thousand five hundred forty-eight Euro (€ 22,821,548) to twenty-five million five hundred seventy-three thousand seven hundred sixty-six Euro (€ 25,573,766) by the issue of one million three hundred seventy-six thousand one hundred nine (1,376,109) new shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraphs 1 and 2 of article five of the articles of association of the Company are amended so as to read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at twenty-five million five hundred seventy-three thousand seven hundred sixty-six Euro (EUR 25,573,766), represented by twelve million seven hundred eighty-six thousand eight hundred eighty-three (EUR 12,786,883) shares having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at five million five hundred fifty-four thousand six hundred fifty-eight Euro (EUR 5,554,658) represented by two million seven hundred seventy-seven thousand three hundred twenty-nine (2,777,329) shares having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, which are reserved for issuance upon the exercise of warrants".

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three thousand two hundred Euros (EUR 3,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU**

Céline Marchand, résidant à Luxembourg, agissant sur procuration spéciale du conseil d'administration de Financière Star 1 (la «Société»), une société anonyme avec siège social à Luxembourg, au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, constituée le 24 septembre 2002 comme société anonyme suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1632 du 14 novembre 2002, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois le 20 juillet 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial - numéro 2043 du 30 septembre 2010, conformément à une décision du conseil d'administration de la Société sur l'émission d'actions dans les limites du capital autorisé du 16 février 2011 (la «Décision»), dont une copie, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec le présent acte, requit le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 2 et 3 des statuts de la Société a la teneur suivante:

«En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé qui est fixé à huit millions trois cent six mille huit cent soixante-seize euros (EUR 8.306.876) représenté par quatre millions cent cinquante-trois mille quatre cent trente-huit (4.153.438) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, qui sont réservées pour l'émission hors de l'exercice des warrants.

Pendant une période de cinq (5) ans, à partir de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 mai 2006 de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que de déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.»

(II) Sur base des pouvoirs accordés au conseil d'administration de la Société tels que stipulés sous (I) ci-dessus, et suivant la Décision adoptée en application de la résolution du conseil d'administration de la Société du 16 février 2011, la Société a émis un million trois cent soixante-seize mille cent neuf (1,376,109) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (€ 2) chacune, pour un prix d'émission total de trois millions trente-sept mille trois cent vingt-neuf euros et quarante-et-un centimes (€ 3,037,329.41). Un total de deux millions sept cent cinquante-deux mille deux cent dix-huit euros (€ 2,752,218) sera affecté au capital social de la Société et deux cent quatre-vingt cinq mille cent onze euros (€ 285,111.41) seront affectés au compte des primes d'actions distribuables. La preuve du paiement à la Société, lors de l'émission des actions, de l'apport en numéraire relatif à l'augmentation de capital ci-dessus a été montrée au notaire soussigné.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté par un montant de deux millions sept cent cinquante-deux mille deux cent dix-huit euros (€ 2,752,218) de vingt-deux millions huit cent vingt-et-un mille cinq cent quarante-huit euros (€ 22,821,548) actuellement à un montant de vingt-cinq millions cinq cent soixante-treize mille sept cent soixante-six euros (€ 25,573,766) par l'émission d'un million trois cent soixante-seize mille cent neuf (1,376,109) nouvelles actions de la Société. En raison de cette augmentation de capital, les paragraphes 1 et 2 de l'article cinq des statuts de la Société sont modifiés de manière à avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq millions cinq cent soixante-treize mille sept cent soixante-six euros (EUR 25,573,766), représenté par douze millions sept cent quatre-vingt six mille huit cent quatre-vingt trois (12,786,883) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune.

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé qui est fixé à cinq millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-huit euros (EUR 5,554,658) représenté par deux millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-neuf (2,777,329) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2) chacune, qui sont réservées pour l'émission hors de l'exercice des warrants.»

*Frais:*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de son augmentation de capital, sont estimés à trois mille deux cents euros (EUR 3,200.-).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

La partie comparante ayant lu les présentes, elle a signé ensemble nous, le notaire, l'original du présent acte. Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, mentionnée ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: C. MARCHAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2011. Relation: LAC/2011/8707. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011035243/138.

(110038859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**CommsCo International Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.257.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMMSCO INTERNATIONAL HOLDING SA LUXEMBOURG*

G&G Associates Sàrl

Gioacchino GALIONE

Gérant

Référence de publication: 2011051553/13.

(110057713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Carta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.155.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 novembre 2010*

- La démission de Madame Nicole THIRION de son poste d'Administrateur est acceptée;
- Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Le 25 novembre 2010.

Pour copie conforme

Pour CARTA S.A.

Signature

Référence de publication: 2011051557/16.

(110058180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Chancel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 145.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011051567/10.

(110058179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.763.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the Partners of " GRENACHE & CIE S.N.C." having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.763.

The Partnership was incorporated by a notarial deed on the 20 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 December 2007 number 2928 page 140.499 and the Articles of Incorporation have been amended for the last time by a notarial deed of July 20, 2010 published in the Mémorial C, number 2188 of October 15, 2010.

The meeting is opened under the chairmanship of François-Xavier Rouffiac, residing professionally at 10, Harewood Avenue, NW1-6AA London, United Kingdom (the "Chairman"), who appoints as secretary Pascal Hobler, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Manfred Zisselsberger, A Management Committee Member of the Partnership, residing professionally at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

All the Partners are present or represented at the meeting and declare having duly received the convening notices in accordance with clause 8.12 of the constitution of the Partnership (the "Constitution").

Terms not otherwise defined herein shall have the meaning given to them in the Constitution.

The Chairman requests the notary to act that:

The Chairman mentions and the extraordinary meeting of the Partners of the Partnership (the "Meeting") notices that:

- the Partners present or represented and the number of Fractional Interests held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the Partners present, together with the proxies of the represented Partners;

- all the Partners declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase of the share capital of the Partnership by an amount of EUR 19,158,000.- (nineteen million one hundred and fifty-eight thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1.482.129.000.- (one billion four hundred eighty-two million one hundred and twenty-nine thousand Euro) to EUR 1,501,287,000 (one billion five hundred and one million two hundred and eighty-seven thousand Euro) by creating and issuing 19,158 (nineteen thousand one hundred and fifty-eight) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obligations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1.000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 19,158,000.(nineteen million one hundred and fifty-eight thousand Euro) which is currently part of the B Capital Reserve; and

2. To amend articles 6.1 and 6.2 of the Constitution accordingly.

The following resolutions were taken by the Partners:

*First resolution*

The Partners decide to increase the share capital of the Partnership by an amount of EUR 19,158,000.- (nineteen million one hundred and fifty-eight thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 1.482.129.000.- (one billion four hundred eighty-two million one hundred and twenty-nine thousand Euro) to EUR 1,501,287,000 (one billion five hundred and one million two hundred and eighty-seven thousand Euro) by creating and issuing 19,158 (nineteen thousand one hundred and fifty-eight) Additional B Fractional Interests to BNP Paribas, having the same rights and obli-

gations as the existing B Fractional Interests and having a nominal value of EUR 1.000 (one thousand Euro) each, by incorporating into the share capital of the Partnership an amount of EUR 19,158,000.- (nineteen million one hundred and fifty-eight thousand Euro) which is currently part of the B Capital Reserve and profits of the year 2010.

The proof of the existence of such Capital Reserve is given to the undersigned notary by a balance sheet dated December 31, 2010 which will remain attached to the present deed.

#### *Second resolution*

The Partners decide to amend clauses 6.1 and 6.2 of the Constitution as follows:

**Clause 6.1.** The capital of the Partnership shall be an amount of EUR 1,501,287,000 (one billion five hundred and one million two hundred and eighty-seven thousand Euro) and shall be divided into and represented by 1,501,287 (one million five hundred and one thousand two hundred and eighty-seven) fractional interests (parts de société en nom collectif) (each a "Fractional Interest") of EUR 1.000 (one thousand Euro) nominal value each.

**Clause 6.2.** The Fractional Interests constitute and represent two (2) separate interests in the Partnership:

(a) 650,000 (six hundred and fifty thousand) Fractional Interests (the "A Fractional Interests") constitute the "A Interest"; and

(b) 851,287 (eight hundred and fifty-one thousand two hundred and eighty-seven) together with any Additional B Fractional Interests (the "B Fractional Interests") constitute the "B Interest".

Any person holding all or part of the A Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of A Fractional Interests is a "A Partner".

Any person holding all or part of the B Interest from time to time and who is registered from time to time in the register of members of the Partnership as the holder of B Fractional Interests is a "B Partner".

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5.500.-.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société GRENACHE & CIE S.N.C., ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.763 ("Société").

La Société a été constituée par acte notarié le 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2928, en date du 17 décembre 2007, page 140.499. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date 20 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2188 du 15 octobre 2010.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur François-Xavier Rouffiac, ayant son lieu de résidence professionnelle au 10, Harewood Avenue, NW1-6AA Londres, Royaume-Uni, ("Président"), qui désigne comme secrétaire Pascal Hobler, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Manfred Zisselsberger, Gérant A de la Société, ayant son lieu de résidence professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Tous les Associés sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir dûment reçu les avis de convocation conformément, à l'article 8.12 des statuts de la Sociétés ("Statuts").

Les termes utilisés ci-après, sans être par ailleurs définis, doivent avoir le sens qui leur est donné dans les Statuts.

Le Président prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Les Associés présents ou représentés et le nombre de Parts Sociales détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

- Les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est dûment constituée, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:



*Ordre du jour:*

(1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 19.158.000.- (dix-neuf millions cent cinquante-huit mille euros) de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.482.129.000.- (un milliard quatre cent quatre-vingt-deux millions cent vingt-neuf mille euros) à EUR 1.501.287.000.- (un milliard cinq cent un millions deux cent quatre-vingt-sept mille euros) par la création et l'émission de 19.158 (dix-neuf mille cent cinquante-huit) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS ("Associé B"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 19.158.000.- (dix-neuf millions cent cinquante-huit mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B.

(2) Modification consécutive des articles 6.1 et 6.2 des Statuts.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 19.158.000.- (dix-neuf millions cent cinquante-huit mille euros) de sorte à le porter de son montant actuel de EUR 1.482.129.000.- (un milliard quatre cent quatre-vingt-deux millions cent vingt-neuf mille euros) à EUR 1.501.287.000.- (un milliard cinq cent un millions deux cent quatre-vingt-sept mille euros) par la création et l'émission de 19.158 (dix-neuf mille cent cinquante-huit) Parts Sociales B au profit de BNP PARIBAS ("Associé B"), ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales B existantes et ayant une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille Euros) chacune, par voie d'incorporation dans le capital social de la Société d'un montant de EUR 19.158.000.- (dix-neuf millions cent cinquante-huit mille euros) faisant actuellement partie de la Réserve du Capital B ainsi que du bénéfice de l'exercice 2010.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'une telle Réserve du Capital par le bilan de la Société au 31 décembre 2010 lequel restera annexé aux présentes.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier les articles 6.1 et 6.2 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lesquels articles seront rédigés comme suit:

**Art. 6.1.** Le capital social est fixé à EUR 1.501.287.000.- (un milliard cinq cent un millions deux cent quatre-vingt-sept mille euros) et sera divisé et représenté par 1.501.287 (un million cinq cent un mille deux cent quatre-vingt-sept) parts de société en nom collectif ("Parts Sociales") d'une valeur nominale de EUR 1.000,(mille Euros).

**Art. 6.2.** Les Parts Sociales constituent et représentent deux (2) formes différentes de participation:

- (a) 650.000 (six cent cinquante mille) Parts Sociales (les "Parts A") constituent les "Participations A"; et
- (b) 851.287 (huit cent cinquante-et-un mille deux cent quatre-vingt-sept) (ensemble avec toute Part additionnelle B (les "Parts B")) constituent les "Participations B".

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations A et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts A, est un "Associé A".

Toute personne détenant occasionnellement l'ensemble ou une partie des Participations B et qui est occasionnellement enregistrée dans le registre des Associés de la Société en tant que titulaire de Parts B, est un "Associé B".

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 5.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.-X. ROUFFIAC, P. HOBLER, M. ZISSELSBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4435. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035262/153.

(110039037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**Cité du Soleil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.  
R.C.S. Luxembourg B 85.497.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2011*

Les actionnaires de la société CITE DU SOLEIL S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2011, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission du poste d'administrateur de:

- Madame Martine EHLINGER, administrateur de sociétés, demeurant à L-8533 Elvange, Hauptstrooss, 82;
- Monsieur Armand DISTAVE, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.

est accepté avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, né le 12 novembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Jean-Marc KIEFFER, administrateur de sociétés, né le 27 août 1972 à Luxembourg, demeurant à 1, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen pour une durée de trois années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051570/22.

(110057826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**CNH Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 71.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CNH EUROPE HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011051574/11.

(110058216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Euro Automobile Foetz S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Feotz, 3, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 159.282.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Farid ABBAS, Kraftfahrzeugmechaniker, wohnhaft in D-66128 Saarbrücken, Am Sportplatz 5.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Euro Automobile Foetz S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Foetz.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der weltweite Kfz-Handel, insbesondere der An- und Verkauf von Neu- und Gebrauchtfahrzeugen jedweder Art.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen, die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben in irgendeiner Weise fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt an Herrn Farid ABBAS, Kraftfahrzeugmechaniker, wohnhaft in D-66128 Saarbrücken, Am Sportplatz 5.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

## **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Farid ABBAS, Kraftfahrzeugmechaniker, wohnhaft in D-66128 Saarbrücken, Am Sportplatz 5.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. ABBAS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 mars 2011 Relation: ECH/2011/332 Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 07. März 2011.

Référence de publication: 2011035235/106.

(110038544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

#### **Compi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.015.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051575/9.

(110058125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

#### **Conteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 148.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051576/9.

(110058191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Garlaban S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Garlaban Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GARLABAN HOLDING S.A., a société anonyme holding having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 99955), incorporated by deed or Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 22, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 525 of May 19, 2004.

The meeting is presided over by Mrs Isabelle SCHUL, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Ahcène BOULHAIS, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Olga MILYUTINA, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (2,500) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda*

1- Amendment of the company's name from "GARLABAN HOLDING S.A." to "GARLABAN S.A., SPF" and subsequent amendment of article's 1 first paragraph of the company's articles of incorporation as follows:

"There is hereby established a public limited liability company (société anonyme), the name of which shall be "GARLABAN S.A., SPF" ("the Company"). The Company will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of incorporation (the Articles)."

2- Modification of article 2 of the articles of incorporation concerning the corporate object of the Company as follows:

"The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations."

3- Addition of the following paragraph to article 3 of the Company's articles of incorporation and subsequent modification of the said article:

"Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF."

4- Suppression of the 2<sup>nd</sup> paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation

5- Modification of the article 15 of the Company's articles of incorporation to read as follows:

"Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

6-Miscellaneous The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the company's name from "GARLABAN HOLDING S.A." to "GARLABAN S.A., SPF" and to subsequently amend the first paragraph of article 1 of the company's articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

"There is hereby established a public limited liability company (société anonyme), the name of which shall be "GARLABAN S.A., SPF" ("the Company"). The Company will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 11 May 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of incorporation (the Articles)."

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 2 of the articles of incorporation concerning the corporate object of the Company so as to read henceforth as follows:

"The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations."

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 3 of the Company's articles of incorporation by adding therein the following paragraph:

"Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF."

*Fourth resolution*

The meeting decides to suppress the 2<sup>nd</sup> paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation.

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend article 15 of the Company's articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

"Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GARLABAN HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 99955), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 525 du 19 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Adoption du statut de société de gestion de patrimoine familial, changement de la dénomination de la Société de «GARLABAN HOLDING S.A.» en «GARLABAN S.A., SPF» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «GARLABAN S.A., SPF»

2. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3. Ajout à l'article 3 d'un paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

4. Suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société

5. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

6. Divers

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de «GARLABAN HOLDING S.A.» en «GARLABAN S.A., SPF» et de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), et par les présents statuts dont la dénomination est: «GARLABAN S.A., SPF»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts quant à l'objet social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts en y ajoutant le paragraphe ayant la teneur suivante:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi relative aux SPF trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. SCHUL, A. BOULHAIS, O. MILYUTINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/213. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011035264/229.

(110039070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**Convert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 84.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Gérant*

Référence de publication: 2011051577/11.

(110058211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Counciltation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051578/10.

(110058396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**CVF Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051580/10.

(110058142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Centurion European German Property 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.705.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of January.

Before the undersigned notary Me Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company established under the laws of Bermuda "CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED", with registered office in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257, (Bermuda), inscribed in the Trade and Companies Register of Bermuda under number 38435.

here represented by Mr Jeannot DIDERRICH, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him. Said proxy after being signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party requests, by its proxy, the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I. - That the private limited liability company "Centurion European German Property 10 S.à r.l.", with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 140.705, (hereafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the July 24<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2077 of the 27<sup>th</sup> of August 2008.

II. - That Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.-EUR) each.

III. - That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV. - That the appearing party decides to dissolve and to liquidate the Company, with effect on December 31<sup>st</sup>, 2010.

V. - That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI. - That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII. - That fully discharge is given to the manager for the performance of his mandate up to this date.

VIII. - That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX. - That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing person, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend elf, den zehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

#### IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Bermuda-Inseln "CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED", mit Sitz in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257, (Bermudas), eingetragen im Gesellschaftsregister der Bermuda-Inseln unter der Nummer 38435,

hier vertreten durch Herrn Jeannot DIDERRICH, Steuerberater, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin ersucht, durch ihren Bevollmächtigten, den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. - Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Centurion European German Property 10 S.à r.l.", mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 140.705, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 24. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2077 vom 27. August 2008.

II. - Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünf und zwanzig Euro (25, EUR).

III. - Dass der Komparent alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist.

IV. - Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2010, aufzulösen und zu liquidieren.

V. - Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI. - Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII. - Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII. - Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX. - Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, aufbewahrt werden.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jeannot DIDERRICH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 2011. Relation GRE/2011/426. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. März 2011.

Référence de publication: 2011035198/90.

(110038956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

#### **Diamond 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 121.693.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051581/10.

(110058295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

#### **Diamond 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 121.693.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011051582/10.

(110058296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

#### **Dresdner Structured Products S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.741.

*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 06 avril 2011 à 10h00*

Le Conseil d'Administration de la Société décide de renouveler le mandat de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Pafbruch L - 8308 Capellen, enregistré sous le numéro B43298 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2010.

A Luxembourg, le 11 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011051583/16.

(110058119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Magnolia Source S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.144.956,60.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.266.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Magnolia Source S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 153.266 (the "Company").

incorporated by a deed of the undersigned notary of April 28, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1436, dated July 13, 2010.

There appeared,

Source Photonics Holding (Cayman) Limited, an exempted company with limited liability incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-248085, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the 1,250,000 ordinary shares (the "Ordinary Shares") representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1) Suppression of the nominal value of the shares of the Company;
- 2) Conversion of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars;
- 3) Creation of a USD nominal value for the shares of the Company;
- 4) Creation of alphabet shares divided into ten different classes and subsequent allocation of the existing ordinary shares evenly between the newly created classes of shares;
- 5) Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance by the Company of class A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares;
- 6) Subscription, payment and issuance of the new shares of the Company by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
- 7) Subsequent amendment of articles 5, 14 and 15 of the articles of association of the Company in order to reflect the creation of alphabet shares, the reorganization of the share capital into ten different classes of shares and the increase of the share capital of the Company; and
- 8) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to suppress temporarily the mention of the nominal value of the 1,250,000 Ordinary Shares representing the current share capital of the Company set at EUR 12,500.

#### *Second resolution*

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollar (USD) with retroactive effect as of October 26, 2010. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of EUR 1 for USD 1.31159.

Consequently, the share capital of the Company amounts to USD 16,394.9 consisting of 1,250,000 shares without mention of nominal value.

#### *Third resolution*

It is resolved to reintroduce the mention of the nominal value of the shares of the Company, which is set at USD 0.01 per share, without any amendment to the share capital of the Company.

#### *Fourth resolution*

It is resolved to create alphabet shares divided into ten different classes of shares (the “Alphabet Shares”) and subsequently allocate the existing ordinary shares evenly between the Alphabet Shares, so that the share capital of the Company be represented by:

- 163,949 class A shares;
- 163,949 class B shares;
- 163,949 class C shares;
- 163,949 class D shares;
- 163,949 class E shares;
- 163,949 class F shares;
- 163,949 class G shares;
- 163,949 class H shares;
- 163,949 class I shares; and
- 163,949 class J shares;

each having a par value of USD 0.01 each.

It is further resolved that the specific rights to be granted to the Alphabet Shares be as follows:

#### *Regarding the repurchase or cancellation*

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Alphabet Shares (which may only be carried out in accordance with a specific order to be determined), such class of Alphabet Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class of Alphabet Shares to an Available Amount (as defined below) (with the limitation however in the total cancellation amount as determined by the general meeting of the shareholders (the “Total Cancellation Amount”)) and the holders of Alphabet Shares of the repurchased and cancelled class of Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to a Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Alphabet Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount shall mean the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to Art. 14 of the articles of association of the Company, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (as defined in the Company’s articles of association) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$  whereby AA = Available Amount, NP = net profits (including carried forward profits), P = any freely distributable reserves, CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Alphabet Shares to be cancelled, L = losses (including carried forward losses) and LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles (the “Available Amount”).

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Alphabet Shares in issue in the class of Alphabet Shares to be repurchased and cancelled (the “Cancellation Value Per Share”).

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts, where interim accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant interim account date being the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Alphabet Shares. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class of Alphabet Shares at that time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Alphabet Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

*Regarding the Allocation of profits*

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Alphabet Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Alphabet Shares regardless of class of Alphabet Shares, then
- (ii) the balance of the total amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Alphabet Shares in the reverse alphabetical order.

*Regarding the Dissolution – Liquidation*

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Alphabet Shares in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

*Fifth resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,128,561.7 (one million one hundred twenty-eight thousand five hundred sixty-one United States Dollars and seventy cents) so as to raise it from its current amount of USD 16,394.9 (sixteen thousand three hundred ninety-four United States Dollars and ninety cents) to USD 1,144,956.6 (one million one hundred forty-four thousand nine hundred fifty-six United States Dollars and sixty cents) by the creation and issuance of:

- 11,285,617 class A shares;
- 11,285,617 class B shares;
- 11,285,617 class C shares;
- 11,285,617 class D shares;
- 11,285,617 class E shares;
- 11,285,617 class F shares;
- 11,285,617 class G shares;
- 11,285,617 class H shares;
- 11,285,617 class I shares; and
- 11,285,617 class J shares;

with a nominal value of USD 0.01 each (the “New Shares”).

*Sixth resolution*

It is resolved to accept that the above mentioned increase of share capital be fully subscribed and fully paid up through a contribution in kind of a receivable that the Sole Shareholder owns against the Company of an amount of USD 1,128,561.7 (one million one hundred twenty-eight thousand five hundred sixty-one United States Dollars and seventy cents) (the “Contributed Assets”) by the Sole Shareholder (the “Contribution”).

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy holder declared to subscribe to the above increase of share capital of USD 1,128,561.7 (one million one hundred twenty-eight thousand five hundred sixty-one United States Dollars and seventy cents) by subscribing to the New Shares, the whole to be fully paid up by the Contribution.

*Evaluation*

The value of the Contributed Assets is set at 1,128,561.7 (one million one hundred twenty-eight thousand five hundred sixty one United States Dollars and seventy cents).

Such Contributed Assets have been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

*Evidence of the Contribution’s existence*

Proof of the Contribution’s existence has been given to the undersigned notary.

*Effective implementation of the Contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

1. it is the sole legal owner of the Contributed Assets;
2. the Contributed Assets are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
3. the Contributed Assets are not the object of a dispute or claim;
4. the Contributed Assets are freely transferable, with all the rights attached thereto;

5. to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Assets; and

6. all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Assets required under Luxembourg law have or will be carried out in order for such transfer to be valid anywhere and towards any third party.

*Managers' Intervention*

Thereupon intervened Mrs. Carla Alves Silva, Mr. Frédéric Gardeur and Mr. Petri Oksanen, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney

Acknowledging having been previously informed of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution Assets, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 4, 14 and 15 of the articles of association of the Company to read as follows:

**“ Art. 4. Capital.**

4.1 The issued share capital of the Company is set at USD 1,144,956.6 divided into:

- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class A shares (the “Class A” and the “Class A Shares”);
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class B shares (the “Class B” and the “Class B Shares”);
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class C shares (the “Class C” and the “Class C Shares”);
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class D shares (the “Class D” and the “Class D Shares”);
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class E shares (the “Class E” and the “Class E Shares”);
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class F shares (the “Class F” and the “Class F Shares”);
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class G shares (the “Class G” and the “Class G Shares”);
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class H shares (the “Class H” and the “Class H Shares”);
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class I shares (the “Class I” and the “Class I Shares”); and
- 11,449,566 (eleven million four hundred forty-nine thousand nine hundred fifty-six) class J shares (the “Class J” and the “Class J Shares”);

The Class A, the Class B, the Class C, the Class D, the Class E, the Class F, the Class G, the Class H, the Class I and the Class J shall be collectively referred to as the “Classes of Shares”.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall be collectively referred to as the “Shares” and each, a “Share”, each Share having a nominal value of USD 0.01 (one cent) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

4.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted in the manner required for amendment of these Articles.

4.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

4.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 4.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (as defined hereafter) (with the limitation however in the total cancellation amount as determined by the general meeting of the shareholders (the “Total Cancellation Amount”)) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined hereafter) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

4.4.1 The available amount means the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to Art. 14 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction

and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$  whereby AA = Available Amount, NP = net profits (including carried forward profits), P = any freely distributable reserves, CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, L = losses (including carried forward losses) and LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles (the “Available Amount”);

4.4.2 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled (the “Cancellation Value Per Share”).

4.4.3 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant interim accounts, where interim accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant interim account date being the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at that time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

4.4.4 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

14.2 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed in to a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

14.3 The balance may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of the shareholders with the provisions set forth hereafter.

14.4 The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager or as the case may be, by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by the profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

14.5 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of the shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

14.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be by the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No Interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the holders of the Shares.

14.7 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of Class of Shares, then

(ii) the balance of the total amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence Class I Shares and in such continuation until Class A Shares are in existence).

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”



### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand two hundred Euros (2,200.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Magnolia Source S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.266 (la «Société»).

constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436, en date du 13 juillet 2010.

A comparu,

Source Photonics Holding (Cayman) Limited, une exempted company à responsabilité limitée constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY11104, Îles Caïmans et enregistrée auprès du "Registrar of Companies of the Cayman Islands" sous le numéro MC-248085 (l'«Associé Unique»,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que les 1.250.000 parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- 1) Suppression de la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
- 2) Conversion du capital social de la Société d'Euro en Dollar Américain;
- 3) Création de la valeur nominale en Dollar Américain des parts sociales de la Société;
- 4) Création de parts sociales alphabétiques divisées en dix classes différentes et allocation subséquente des parts sociales ordinaires existantes entre les dix classes de parts sociales nouvellement créées de manière égalitaire;
- 5) Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission par la Société de parts sociales de catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I et J;
- 6) Souscription, intervention et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en nature de l'associé unique de la Société;
- 7) Modification subséquente des articles 5, 14, et 15 des statuts de la Société en vue de refléter la création des parts sociales alphabétiques, la réorganisation du capital en dix classes de parts sociales différentes et l'augmentation du capital social de la Société; et
- 8) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé de supprimer temporairement la mention de la valeur nominale des 1.250.000 Parts Sociales Ordinaires représentant l'intégralité du capital social actuel de la Société établi à EUR 12.500.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société d'Euro en Dollar Américain (USD) avec effet rétroactif au 26 octobre 2010. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de 1 EUR pour 1.31159 USD.

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à 16.394,9 USD consistant en 1.250.000 parts sociales sans mention d'une valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de réintroduire la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société, qui est établie à 0,01 USD par part sociale, sans aucune modification du capital social de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de créer des parts sociales alphabétiques divisées en dix classes différentes (Les «Parts Sociales Alphabétiques») puis d'allouer les parts sociales existantes de manière égalitaire entre les Parts Sociales Alphabétiques, afin que le capital social de la société soit représenté par:

- 163.949 parts sociales de catégorie A;
- 163.949 parts sociales de catégorie B;
- 163.949 parts sociales de catégorie C;
- 163.949 parts sociales de catégorie D;
- 163.949 parts sociales de catégorie E;
- 163.949 parts sociales de catégorie F;
- 163.949 parts sociales de catégorie G;
- 163.949 parts sociales de catégorie H;
- 163.949 parts sociales de catégorie I; et
- 163.949 parts sociales de catégorie J;

chacune ayant une valeur nominale de 0,01 USD.

Il est ensuite décidé que les droits spécifiques alloués aux Parts Sociales Alphabétiques soient les suivants:

#### *Quant aux droits de rachat et d'annulation*

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Catégories de Parts Sociales (selon l'ordre prévu à l'article 4.3), ces Catégories de Parts Sociales ouvrent droit à leurs détenteurs au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) au pro rata de leur participation (dans la limite toutefois du montant total d'annulation déterminé par l'assemblée générale des associés (le «Montant Total d'Annulation»)) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le montant disponible désigne le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient été autorisés à percevoir des dividendes en vertu de l'article 14 des Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon le cas du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale correspondant aux Catégories de Parts Sociales devant être annulées mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être allouées aux réserves en fonction des obligations légales ou des Statuts, chaque fois tel que prévu dans les bilans intermédiaires pertinents (sans double entrée) afin que:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$  où AA = the Montant Disponible, NP = les bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés), P = toutes réserves librement distribuables, CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale correspondant à Catégorie de Parts Sociales devant être annulée, L = les pertes (y compris les pertes reportées) et LR = toutes sommes devant être allouées dans les réserves en application des obligations légales ou des Statuts (le «Montant Disponible»).

La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale»).

Le Montant Total d'Annulation correspondra au montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base du bilan intermédiaire pertinent, où le bilan intermédiaire désigne le bilan intermédiaire de la Société à la date de bilan intermédiaire pertinente soit une date non antérieure à plus de huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation des Catégories de Parts Sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie de Parts Sociales concernée au jour de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée sauf autrement dissoutes par l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue en matière de modifications des Statuts pourvu que que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et à payer par la Société dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

*Quant à l'affectation des bénéfices*

Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé dans les conditions suivantes:

- (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale sera distribué également à tous les actionnaires au pro rata de leurs participation, et ce quelque soit la Catégorie de Parts Sociales, ensuite
- (ii) la différence du montant total sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé.

*Quant à la Dissolution - Liquidation*

Après apurement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des frais de la liquidation, the boni de liquidation sera distribué à tous les actionnaires en conformité avec les règles prévues en matière de distribution de dividende et afin d'aboutir sur une base consolidée au même résultat économique.

*Cinquième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.128.561,7 USD (un million cent vingt-huit mille cinq cent soixante-et-un virgule soixante-dix Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 16.394,9 USD (seize mille trois cent quatre-vingt-quatorze mille Dollars Américains et quatre-vingt-dix cents) à 1.144.956,6 (un million cent quarante quatre mille neuf cent cinquante six Dollars Américains et soixante cents) par la création et l'émission de:

- 11.285.617 parts sociales de catégorie A;
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie B;
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie C;
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie D;
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie E;
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie F;
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie G;
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie H;
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie I; et
  - 11.285.617 parts sociales de catégorie J;
- chacune ayant une valeur nominale de 0,01 USD (les «Nouvelles Parts Sociales»).

*Sixième résolution*

Il est décidé d'accepter que l'augmentation de capital susmentionnée soit entièrement souscrite et libérée par un apport en nature consistant en une créance détenue à l'encontre de la Société d'un montant de 1.128.561,7 USD (un million cent vingt-huit mille cinq cent soixante-et-un virgule soixante-dix Dollars Américains) (les «Actifs Apportés») par l'Associé Unique (la «Contribution»).

*Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 1.128.561,7 USD (un million cent vingt-huit mille cinq cent soixante-et-un virgule soixante-dix Dollars Américains) en souscrivant les Nouvelles Parts Sociales, l'entièreté étant entièrement libérée par la Contribution.

*Evaluation*

La valeur des Actifs Apportés a été fixée à 1.128.561,7 USD (un million cent vingt-huit mille cinq cent soixante-et-un virgule soixante-dix Dollars Américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

*Mise en œuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

1. il est seul propriétaire des Actifs Apportés;
2. les Actifs Apportés sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
3. les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
4. les Biens sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;

5. tous les actes et formalités ainsi que tous les consentements et approbations nécessaires pour permettre le transfert des Actifs Apportés ont été réalisés ou obtenus; et

6. l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs Apportés requises en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg a été ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus: Mme Carla Alves Silva, M. Frédéric Gardeur et M. Petri Oksanen, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté ici par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Actifs Apportés, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Septième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, il est décidé de modifier les articles 4, 14 et 15 des statuts de la Société comme suit:

#### **« Art. 4. Capital.**

4.1 Le capital de la Société est fixé à 1,144,956.6 (un million cent quarante-quatre mille neuf cent cinquante-six Dollars Américains et soixante cents), divisé en:

- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie A (la «Catégorie A» et les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie B (la «Catégorie B» et les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie C (la «Catégorie C» et les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie D (la «Catégorie D» et les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie E (la «Catégorie E» et les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie F (la «Catégorie F» et les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie G (la «Catégorie G» et les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie H (la «Catégorie H» et les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie I (la «Catégorie I» et les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- 11.449.566 (onze millions quatre cent quarante neuf mille cinq cent soixante-six) parts sociales de catégorie J (la «Catégorie J» et les «Parts Sociales de Catégorie J»);

La Catégorie A, la Catégorie B, la Catégorie C, la Catégorie D, la Catégorie E, la Catégorie F, la Catégorie G, la Catégorie H, la Catégorie I et la Catégorie J seront définies ensemble comme les «Catégories de Parts Sociales».

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J seront définies ensemble comme les «Parts Sociales» et chacune comme une «Part Sociale», chacune ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent) et ouvrant droit aux droits et soumis aux obligations tels qu'énoncés dans les présents Statuts.

4.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution prise de la manière prévue pour la modification des Statuts.

4.3 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation des Parts Sociales y compris par annulation d'une ou de plusieurs Catégories de Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales de cette Catégorie de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales ces annulations et rachats se feront dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Catégorie J).

4.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Catégories de Parts Sociales (selon l'ordre prévu à l'article 4.3), ces Catégories de Parts Sociales ouvrent droit à leurs détenteurs au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) au pro rata de leur participation (dans la limite toutefois du montant total d'annulation déterminé par l'assemblée générale des associés (le «Montant Total d'Annulation»)) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-dessous) pour chacune des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

4.4.1 Le montant disponible désigne le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les actionnaires auraient été autorisés à percevoir des dividendes en vertu de l'article 14 des Statuts, augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon le cas du montant de la réduction du capital social et de la réserve légale correspondant aux Catégories de Parts Sociales devant être annulées mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être allouées aux réserves en fonction des obligations légales ou des Statuts, chaque fois tel que prévu dans les bilans intermédiaires pertinents (sans double entrée) afin que:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$  où AA = the Montant Disponible, NP = les bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés), P = toutes réserves librement distribuables, CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale correspondant à Catégorie de Parts Sociales devant être annulée, L = les pertes (y compris les pertes reportées) et LR = toutes sommes devant être alloués dans les réserves en application des obligations légales ou des Statuts (le «Montant Disponible»).

4.4.2 La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées et annulées (la «Valeur d'Annulation par Part Sociale»).

4.4.3 Le Montant Total d'Annulation correspondra au montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base du bilan intermédiaire pertinent, où le bilan intermédiaire désigne le bilan intermédiaire de la Société à la date de bilan intermédiaire pertinente soit une date non antérieure à plus de huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation des Catégories de Parts Sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie de Parts Sociales concernée au jour de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée sauf autrement dissoutes par l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue en matière de modifications des Statuts pourvu que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

4.4.4 La Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et à payer par la Société dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

14.2 Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.3 La différence peut être distribuée aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires selon les dispositions énoncées ci-après.

14.4 Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intermédiaires sur la base d'un état de comptes préparé par les gérants ou, selon les cas, par le conseil de gérance, établissant la présence de fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve légale, en application des dispositions énoncées ci-après.

14.5 Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au crédit du compte de la réserve légale.

14.6 Les dividendes déclarés seront payés en toutes devises choisies par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance et peuvent être payés en tous endroits et à toutes dates tels que déterminés par le gérant ou, selon le cas, par le conseil de gérance. Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance, peuvent décider de la détermination finale du taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq ans ne peut être revendiqué au-delà d'un délai de cinq ans par le détenteur de cette Part Sociale, s'en trouvera déchu et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non revendiqués qui sont détenus par la Société au nom et pour le compte des détenteurs des Parts Sociales.

14.7 Dans le cas d'une déclaration de dividende, ce dividende sera alloué et payé dans les conditions suivantes:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale sera distribué également à tous les actionnaires au pro rata de leurs participation, et ce quelque soit la Catégorie de Parts Sociales, ensuite

(ii) la différence du montant total sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire d'abord les Parts Sociales de Catégorie J, ensuite si aucune Part Sociale de Catégorie J ne subsiste les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il subsiste les Parts Sociales de Catégorie A.

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 En cas de dissolution de la Société la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs associés ou non nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2 Après apurement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des frais de la liquidation, the boni de liquidation sera distribué à tous les actionnaires en conformité avec les règles prévues en matière de distribution de dividende et afin d'aboutir sur une base consolidée au même résultat économique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille deux cents Euros (deux mille deux cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59379. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035333/558.

(110038937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

La société Fiduciaire Cabexco SARL, issue de la scission, en date du 24 juin 2008, de Fiduciaire FRH S.à r.l., avec reprise des activités d'expertise-comptable, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (Centre Helfent), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139.890, porte à la connaissance des tiers sa démission, avec effet rétroactif au 01.01.2010, du mandat de commissaire aux comptes de la société DREAMCAR.COM S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 86.891. Par conséquent, la société Fiduciaire Cabexco SARL n'est pas en charge du contrôle des comptes de l'exercice clos au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

Fiduciaire Cabexco S.à r.l.

Référence de publication: 2011051585/17.

(110057644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Electro-Center s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7353 Lorentzweiler, 1, rue de Blaschette.

R.C.S. Luxembourg B 11.820.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051589/9.

(110057874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

---

**Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61367 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011035321/10.

(110038868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**Centurion European German Property 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.709.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of January.

Before the undersigned notary Me Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company established under the laws of Bermuda "CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED", with registered office in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257, (Bermuda), inscribed in the Trade and Companies Register of Bermuda under number 38435.

here represented by Mr Jeannot DIDERRICH, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered to him. Said proxy after being signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party requests, by its proxy, the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I. - That the private limited liability company "Centurion European German Property 4 S.à r.l.", with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 140.709, (hereafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the July 24<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2077 of the 27<sup>th</sup> of August 2008.

II. - That Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

III. - That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV. - That the appearing party decides to dissolve and to liquidate the Company, with effect on December 31<sup>st</sup>, 2010.

V. - That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI. - That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII. - That fully discharge is given to the manager for the performance of his mandate up to this date.

VIII. - That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX. - That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing person, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend elf, den zehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Bermuda-Inseln "CENTURION EUROPEAN HOLDINGS LIMITED", mit Sitz in Hamilton HM JX, Par-La-Ville Place, Par-la-Ville Road, P.O. Box HM 2257, (Bermudas), eingetragen im Gesellschaftsregister der Bermuda-Inseln unter der Nummer 38435,

hier vertreten durch Herrn Jeannot DIDERRICH, Steuerberater, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin ersucht, durch ihren Bevollmächtigten, den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. - Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Centurion European German Property 4 S.à r.l.", mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 140.709, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 24. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2077 vom 27. August 2008.

II. - Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünf und zwanzig Euro (25, EUR).

III. - Dass der Komparent alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist.

IV. - Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Dezember 2010, aufzulösen und zu liquidieren.

V. - Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI. - Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII. - Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII. - Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX. - Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, aufbewahrt werden.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jeannot DIDERRICH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 janvier 2011. Relation GRE/2011/420. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. März 2011.

Référence de publication: 2011035199/90.

(110038957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

#### **T.I.L. Trans Ideal Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4986 Sanem, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 107.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 28 février 2011.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2011038198/13.

(110041402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.